



**Consulting
Management
& Governance**

Société inscrite au tableau de l'OECT
OMEGA CENTER, 6ème étage-Appartement N° 24
Les Berges du Lac II, Tunis-Tunisie
Tél : +216 70 730 602 Fax : +216 70 730 650
E-mail : hamor.cmg@topnet.tn

ASSOCIATION « Help Code Italie-Bureau Tunis »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**



SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. RAPPORT GENERAL	3
II. ETATS FINANCIERS :	7
♦ Etat De La Situation Financière	8
♦ Etat Des Produits Et Des Charges	9
♦ Etat Des Flux De Trésorerie	10
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11
IV. ANNEXES	17

I - RAPPORT GENERAL

**ASSOCIATION « Help Code Italie-Bureau Tunis »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

Monsieur le président de l'Association
« Help Code Italie-Bureau Tunis »
Immeuble SAAD Lac Leman 2^{ème} étage les berges du lac 1053-Marsa

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association « **Help Code Italia-Bureau Tunis** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association « **Help Code Italia-Bureau Tunis** » comprenant au 31 décembre 2021 : l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir résultat nul et un total actifs de 38 918 TND au 31 décembre 2021.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section «fondement de l'opinion» de notre rapport, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « **Help Code Italia-Bureau Tunis** » au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie dont notamment la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des associations.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association « **Help Code Italie-Bureau Tunis** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

- Notre nomination étant postérieure au 31 décembre 2021, soit en date du 5 juin 2024 nous n'avons pas pu observer la prise d'inventaire physique de la caisse arrêté à cette date.
 - Le solde de la caisse au 31 décembre 2021 s'élève à **621,546** dinars (Voir la **note 4 Liquidités et équivalents de liquidités**).
- Notre nomination étant postérieure au 31 décembre 2021, soit en date du 5 juin 2024 nous n'avons pas pu observer la prise d'inventaire physique des immobilisations arrêté à cette date.
 - Le solde brut des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 s'élève à **19 119,900** dinars. (Voir la **note 5 : Immobilisations corporelles**).

Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière notamment le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011, relatif à l'organisation des associations.

1) Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous avons procédé à l'examen portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Comité Directeur et aux Responsables de la gouvernance.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences du système de contrôle interne, qui ont été consignées dans la lettre de direction qui a été communiquée au représentant légal de l'association. Cette lettre de direction fait partie intégrante de ce rapport.

2) Tenue des registres prévus par l'article 40 du décret- loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2021. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

3) Autres obligations règlementaires :

Dans le cadre de notre audit de l'exercice 2021 il nous a été donné de constater la présence de deux dépenses réglées en espèce dépassant le seuil de (500) dinars chacune totalisant un montant de 1 815,200 DT et qui se détaillent comme suit ; 599,600 DT et 1 215,600 DT contrairement aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

Tunis, le 15 novembre 2024

P/ CONSULTING MANAGEMENT & GOVERNANCE

Haythem AMOR



II - ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 Décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>Actifs</u>			
AC1 - Liquidités et équivalents de liquidités	4	23 441	56 505
AC2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC3 - Autres actifs courants		-	-
AC4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC6 - Autres actifs non courants		-	-
AC7 - Immobilisations financières		-	-
AC8 - Immobilisations corporelles	5	15 471	3 897
Total des actifs		38 912	60 401
<u>Passifs et Actifs Nets</u>			
PA1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2 - Autres passifs courants	6	10 913	4 621
PA3 - Fournisseurs et comptes rattachés		-	6 096
PA4 - Provisions		-	-
PA5 - Apports reportés		-	-
PA6 - Autres passifs non courants	7	12 528	45 788
PA7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		23 441	56 505
AN1 - Dotations		-	-
AN2 - Apports affectés à des immobilisations	8	15 471	3 897
AN3 - Subventions d'investissement		-	-
AN4 - Autres actifs nets		-	-
AN5 - Réserves		-	-
AN6 - Excédents ou Déficit reportés		-	-
AN7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
Total des Actifs Nets		15 471	3 897
Total des Passifs et Actifs Nets		38 912	60 401

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des Produits et des Charges
Exercice clos le 31 Décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>Produits</u>			
PR1 - Cotisation des adhérents		-	-
PR2 - Subventions de fonctionnement		-	-
PR3 - Revenus des activités et manifestations		-	-
PR4 - Apports non monétaires		-	-
PR5 - Autres apports	9	133 084	51 358
PR6 - Produits des placements		-	-
PR7 - Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		3 534	114
PR8 - Autres gains		4	-
Total des produits		136 622	51 472
<u>Charges</u>			
CH1 - Dons, subventions et services fournis		-	-
CH2 - Charges de personnel		36 341	4 581
CH3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10	3 534	114
CH4 - Autres charges courantes	11	95 922	46 633
CH5 - Charges financières nettes		-	-
CH6 - Autres pertes		824	144
Total des charges		136 622	51 472
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 Décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>			,
F1 - Encaissement des cotisations des adhérents	-	-	
F2 - Encaissement des subventions de fonctionnement	-	-	
F3 - Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-	
F4 - Encaissement d'autres revenus et apports	99 824	106 275	
F5 - Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	-	
F6 - Décaissements relatifs aux salaires et charges sociales	(30 322)	-	
F7 - Autres Décaissement des activités courantes	(102 566)	(49 770)	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(33 064)	56 505
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
F8 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	(15 109)	(4 011)	
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et	-	-	
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-	
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(15 109)	(4 011)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</u>			
F12 - Encaissement des dotations	-	-	
F13 - Encaissement des subventions d'investissement	-	-	
F14 - Encaissement des apports affectés à des immobilisations	15 109	4 011	
F15 - Encaissement provenant des emprunts	-	-	
F16 - Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		15 109	4 011
Variation de trésorerie		(33 064)	56 505
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		56 505	-
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		23 441	56 505

III - NOTES AUX ETATS FINANCIERS

LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de l'association

L'Association « **Help Code Italie-Bureau Tunis** » est une association à but non lucratif, elle est une filiale en Tunisie de l'organisation du même nom, créée le 29 novembre 2018 et régie par les lois réglementant les activités d'associations en Tunisie.

L'Association a comme objectifs de garantir que chaque garçon et chaque fille bénéficie de la protection d'une famille, d'une école de qualité et d'une communauté où ils peuvent grandir et exprimer leur potentiel.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme comptable tunisienne numéro 45 relative aux associations, aux parties politiques, aux autres organismes sans buts lucratifs et compte tenu des hypothèses sous-jacentes des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant l'approbation du cadre conceptuel comptable.

Note 3 : Conventions et méthodes comptables appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par l'association, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

3.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles exploitées par l'association figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés, et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

3.3 Les Actifs Nets :

Les actifs nets représentent l'intérêt résiduel dans l'actif de l'association après déduction de tous ses passifs.

3.4 Les apports reçus :

Les apports reçus sont enregistrés à leur juste valeur et sont constatés comme suit :

Les apports sous forme de cotisations et les apports non affectés sont constatés en à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés comme des Actifs Nets et rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissements relatives à ces immobilisations.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe aux charges, sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.

3.5 Les charges :

Les charges supportées par l'association sont enregistrées à la date de leur engagement et comptabilisées en toutes taxes comprises.

Note 4 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise à la clôture de l'exercice à 23 441,134 Dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AMEN BANK	22 819,588	55 954,510
CAISSE	621,546	550,208
		-
<u>TOTAL</u>	<u>23 441,134</u>	<u>56 504,718</u>

Note 5 : Immobilisations corporelles :

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles et les amortissements déduits, s'élèvent à 19 119,900 Dinars dont le coût des immobilisations compris le prix d'achat, les droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Toute immobilisation corporelle dont son coût d'acquisition ne dépasse pas 500,000 Dinars est amortie intégralement l'année de son acquisition.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

<u>Nature de l'immobilisation</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Installations générales et Agencements	20%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	20% et 100%
Matériel informatique	33,33% et 100%

*Les mouvements de la période ainsi que la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau d'immobilisation dans l'**annexe n°01**.

Note 6 : Autres passifs courants

Le poste « Autres passifs courants » totalise à la clôture de cet exercice une valeur de 10 913,184 Dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Etat impôts et taxes	312,689	916,387
CNSS	9 148,775	1 024,236
Personnel, rémunération due	1 451,720	2 679,990
<u>TOTAL</u>	<u>10 913,184</u>	<u>4 620,613</u>

Note 7 : Autres passifs non courants

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Compte de liaison siège Italie	12 527,950	45 787,705
<u>TOTAL</u>	<u>12 527,950</u>	<u>45 787,705</u>

Note 8 : Autres passifs non courants

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Actifs nets affectés et des immobilisations	19 119,901	4 010,900
A déduire:		
Apports affectés à des immobilisations insc	(3 648,650)	(114,283)
<u>TOTAL</u>	<u>15 471,251</u>	<u>3 896,617</u>

Note 9 : Autres apports :

Les autres apports totalisent au 31 Décembre 2021 un solde de 133.084,184 dinars et sont constitués des fonds imputés sur le résultat et reçus ou à recevoir du siège social en Italie et destinés à couvrir les dépenses courantes du bureau de Tunis :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Quote part des apports HELP CODE	133 084,184	51 357,713
ITALIA- imputés sur le résultat		
A déduire:		
Affectation d'apports pour acquisition d'im		

TOTAL

133 084,184 51 357,713

Note 10 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 534,367	114,283

TOTAL

3 534,367 114,283

Note 9 : Autres charges courantes

Les Autres charges courantes s'élèvent au 31 Décembre 2021 à D : 95 922,413 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Achats de fournitures de bureau	12 750,584	232,189
Loyer et charges locatives	1 142,400	13 426,446
Entretien et réparation	25,600	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 436,950	7 439,100
Publicité , publication et relations publiques	-	83,900
Frais de transport et déplacement	20 437,610	5 244,950
Frais de voyage	4 279,470	-
Frais de missions et perdiem	4 885,770	2 797,900
Projet femmes et jeunes pour la paix	45 869,686	16 612,165
Frais postaux et de télécommunication	1 675,850	55,600
Services bancaires	1 107,800	591,171
Impôts et taxes	310,693	149,167
<u>TOTAL</u>	<u>95 922,413</u>	<u>46 632,588</u>

IV.ANNEXES

ANNEXE N°01
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & DES
AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Exprimé en dinars)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES
	31 Décembre 2020	Acquisitions	Cessions	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020	Dotation de la période	Reprise	31 Décembre 2021	
<u>Immobilisations Corporelles</u>	<u>4 010,900</u>	-	-	<u>19 119,900</u>	<u>114,283</u>	<u>3 534,367</u>	-	<u>3 648,650</u>	<u>15 471,250</u>
<i>Equipements de bureau</i>	4 010,900	-	-	8 332,100	114,283	1 666,420	-	1 780,700	6 551,400
<i>Matériel Informatique</i>	-	-	-	10 787,800	-	1 867,947	-	1 867,950	8 919,850
<u>Immobilisations Incorporelles</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 010,900	-	-	19 119,900	114,283	3 534,367	-	3 648,650	15 471,250